

JUIN 2015



N° 3

LE PETIT LAFITTOIS



Mairie de Lafitte-Vigordane

1 place du village ♦ 31390 Lafitte-Vigordane ♦ ☎ 05 61 87 83 32

lafitte-vigordane@wanadoo.fr ♦ www.lafitte-vigordane.fr



EDITO DU MAIRE

Chers Administrés,

Nous sommes déjà entrés dans la 2^{ème} année d'exercice de notre mandat, et nous n'avons pas vu le temps passer !

Il est vrai que les dossiers que nous gérons nous accaparent beaucoup mais c'est avec un réel enthousiasme que toute l'équipe travaille dans une belle dynamique.

Certains projets phares, issus de nos engagements, sont déjà réalisés : le city-park, la rénovation de la mairie ou la création du site Internet, d'autres sont lancés mais demanderont un étalement sur plusieurs années comme par exemple : la création d'un espace de vie sociale dans l'enceinte de l'ancienne école regroupant des activités et des services dans les domaines les plus variés, la création de la zone mixte de « la chapelle » avec ses commerces, ses terrains à bâtir et son parc locatif ou encore la création du tout-à-l'égout. Tous ces projets participent et vont participer au développement « mesuré » de notre commune : « mesuré » car le SCOT (schéma de cohérence territoriale) nous impose de ne pas dépasser 1 500 habitants à l'horizon 2030.

Pour autant, ce développement nous permettra d'éviter une nouvelle fermeture de classe (comme nous allons probablement le déplorer à la rentrée 2015), mais aussi de pérenniser de futurs commerces que la majorité des Lafittois réclame, et enfin d'offrir des possibilités de logements diversifiés pour toutes les tranches d'âges de notre commune.

Vous l'avez donc compris, notre équipe met toute son énergie à développer Lafitte-Vigordane, à maintenir du lien entre ses habitants, sans pour autant perdre de vue que notre village tient à son identité rurale.

Je vous souhaite à tous une très bonne lecture et un très bel été, qu'il vous soit doux et ensoleillé.

Le maire
Karine BRUN

SOMMAIRE

Page 3 : Vie Municipale

Page 12 : Vie Sociale

Page 14 : CCV

Page 16 : Jeunesse

Page 18 : Culture / Loisirs

LA PAROLE EST À VOUS



Vos commentaires, vos suggestions nous intéressent. N'hésitez pas à déposer vos messages dans la boîte aux lettres de la mairie ou sur le site Internet : www.lafitte-vigordane.fr (Rubrique Tribune)

CARNET CIVIL

MARIAGES

09/05/2015 : Laure LATAPIE
Manuel DA CRUZ

20/06/2015 : Alice CLOUAIRE
Denis ROBERT

20/06/2015 : Emmanuelle HURTAUD
Thomas FAILLEFER

NAISSANCES

13/02/2015 : Swan PEZAT

02/03/2015 : Anaïs BERTRAND

17/06/2015 : William PLATEAU

DÉCÈS

12/02/2015 : Jean-Louis CORTE

10/03/2015 : Pascal DEBUCQUET

17/03/2015 : Maryse GARDEIL

12/04/2015 : Julien SOULA

22/06/2015 : Nina BENAC

22/06/2015 : Gérard BENAC

PERSONNEL COMMUNAL



Jean-Yves **POUPARD** a été recruté depuis le 1^{er} mai 2015, 20h par semaine, pour une durée de 1 an, afin d'aider à l'entretien des bâtiments techniques et des espaces verts, plus particulièrement cet été.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Mardi :

8h30 à 12h et 14h à 19h

Mercredi au Vendredi :

8h30 à 12h et 14h à 18h

Samedi :

8h30 à 12h

ÉLECTIONS

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

LAFITTE-VIGORDANE

Candidats	Résultats en %	Nombre de voix
Maryse VEZAT-BARONIA Sébastien VINCINI (PS)	55,74 %	233
Marie-Christine PAROLIN Henri VIMEUX (FN)	44,26 %	185

Inscrits	Abstentions	Votants	Blancs et nuls	Exprimés
754	290	464	46	418
	38,46 %	61,54 %	6,1 %	55,44 %

CANTON D'AUTERIVE

Candidats	Résultats en %	Nombre de voix
Maryse VEZAT-BARONIA Sébastien VINCINI (PS)	58,72 %	11 479
Marie-Christine PAROLIN Henri VIMEUX (FN)	41,28 %	8 069

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales auront lieu les **6 et 13 décembre 2015** afin d'élire les 14 nouveaux Conseils Régionaux.

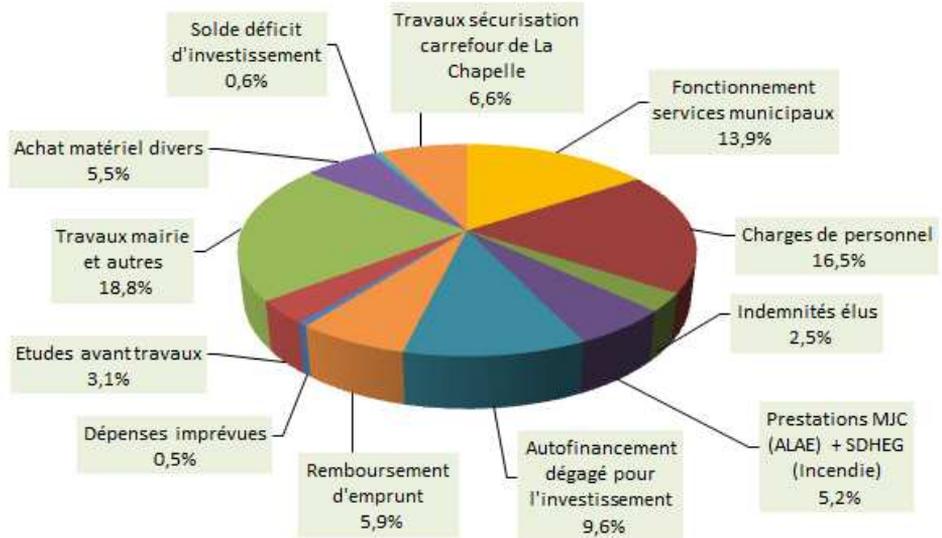


Le budget primitif 2015 a été voté au cours du conseil municipal du 10 avril 2015.

DEPENSES

Fonctionnement
et
Investissement :

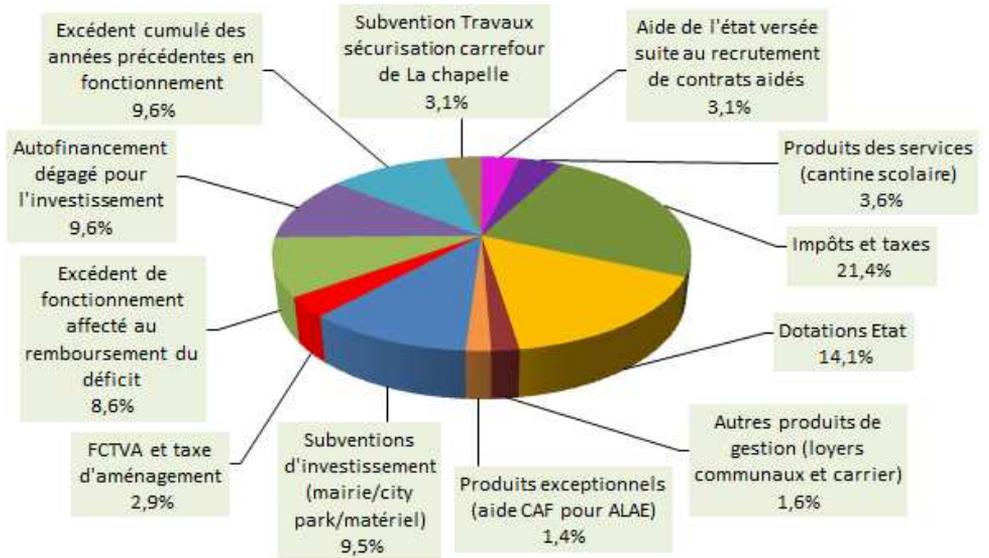
1 778 522 €



RECETTES

Fonctionnement
et
Investissement :

1 778 522 €



Principales dépenses d'investissement

Études

- Accessibilité secrétariat mairie (18 000 €)
- Sécurisation centre bourg (11 280 €)
- Travaux sécurisation carrefour de la Chapelle (6 000 €)
- Zone d'activité (6 000 €)
- Révision PLU (5 300 €)

Achat matériel et incendie

- Service technique balayeuse / outillage (10 000 €)
- Alarmes Salle des fêtes / Médiathèque (7 000 €)
- Panneau d'affichage (3 600 €)
- Mobilier école / médiathèque (3 000 €)
- Embellissement village (5 000 €)

Travaux en cours

- Rénovation et mise en accessibilité mairie (170 000 €)
- Travaux sécurisation carrefour de la Chapelle (167 495 €)
- Photovoltaïque (116 000 €)

Travaux terminés

- City-park (53 000 €)
- Divers travaux sur bâtiments (17 000 €)

TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Les travaux de mise aux normes de la mairie avancent bien. De l'extérieur, vous avez pu constater que de nouvelles portes ont été posées. En ce qui concerne l'intérieur, la salle sous la mairie est désormais cloisonnée afin d'y prévoir le nouvel accueil, la salle des mariages et les bureaux annexes. En outre, face à l'augmentation des cambriolages, la mairie sera très prochainement équipée d'une alarme.

Les travaux du rez-de-chaussée devraient être achevés en juillet afin que ceux de l'étage commencent dès la rentrée de septembre.

Merci de noter qu'en raison du déménagement étage/rez-de-chaussée, **la mairie sera fermée 2 ou 3 jours, très probablement la deuxième quinzaine de juillet.** Nous vous invitons à consulter le site Internet ou les panneaux d'information à la mairie sur lesquels la date exacte sera indiquée.

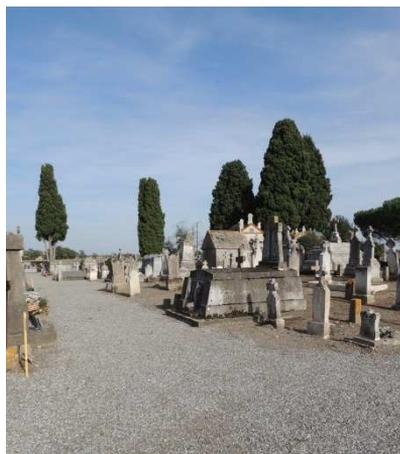


PHOTOVOLTAÏQUE

Le fournisseur ayant pris du retard dans la livraison des panneaux photovoltaïques, ceux-ci seront installés mi-juillet sur le toit de la salle des fêtes et du groupe scolaire.



CIMETIÈRE



La municipalité a entamé une procédure de reprise des concessions abandonnées pour pouvoir rénover certaines zones du vieux cimetière. Une nouvelle réglementation pour l'achat des concessions a donc été votée au dernier Conseil Municipal, afin d'éviter les abandons de tombes :

- Achat de concession : durée 30 ou 50 ans, renouvelables
- Achat de concession à perpétuité impossible, mais les concessions perpétuelles actuelles ne sont bien sûr pas concernées

Concessions 30 ans : soit 60 €/m²

2 m ²	(1m x 2m)	=	120 €
4,20 m ²	(1,4m x 3m)	=	252 €
6 m ²	(2m x 3m)	=	360 €

Concessions 50 ans : soit 100 €/m²

2 m ²	(1m x 2m)	=	200 €
4,20 m ²	(1,4m x 3m)	=	420 €
6 m ²	(2m x 3m)	=	600 €

En outre, face à l'augmentation du nombre d'incinérations, la commune envisage de se doter d'un columbarium pour déposer les urnes funéraires, ainsi que d'un jardin du souvenir pour y répandre les cendres.



ROUTES

Dans le cadre de la sécurisation des routes de notre village, 3 dos d'âne ont été placés sur le Chemin de Clavère afin de casser la vitesse excessive et dangereuse de nombreux véhicules sur cette longue ligne droite.

En outre, côté rue du Bourguet / chemin du Vigné / chemin de la Dourdouille, un marquage au sol avec 4 « cédez le passage » a été peint afin de faire respecter la

priorité à droite sur ce carrefour dangereux.

Enfin, les chemins de la Dourdouille et de Milhat ont vu leurs chaussées totalement rajeunies par un ECF (Enrobé Coulé à Froid) réalisé en 2 interventions, en mai et juin.

Ces travaux, pris en charge par la CCV, s'élèvent à 3 980 € TTC pour les dos d'âne de Clavère, 8 368 € TTC et 9 647 € TTC respectivement pour les revêtements de Milhat et de la Dourdouille.



FAUCHAGE

En ce qui concerne le fauchage, l'entretien des fossés et des routes, nous souhaitons vous informer de la nouvelle réglementation que doit désormais respecter la municipalité.

Depuis la loi n°2014-110 du 6 février 2014, l'**usage des pesticides** « pour l'entretien des voiries, des talus, des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public » **est interdit dans toutes les collectivités locales.** Ces pesticides entraînent une grande pollution des nappes phréatiques et des terres agricoles. Cette interdiction n'entrera en vigueur qu'à compter du 1er janvier 2020 certes. Mais **un grand nombre de collectivités publiques, et notamment le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, ont d'ores et déjà interdit l'usage de désherbants chimiques en bord de routes, sur les talus, ou les espaces verts proches des voies de circulation.** En effet, le Conseil Départemental poursuit sa démarche de réduction de l'utilisation des pesticides et favorise la mise en œuvre de méthodes alternatives au

désherbage chimique. **Ceci explique la présence d'herbes non fauchées sur les terre-pleins des routes départementales.**

Lafitte-Vigordane va donc rentrer dans ce processus d'ici la fin du mandat et à défaut d'un surcroît de main d'œuvre (2,5 employés techniques depuis peu, pour veiller, entre autre, à l'entretien de tout le village, des espaces publics et des bâtiments communaux), **la municipalité n'a pas d'autre choix que de laisser quelques espaces enherbés,** car même si ces employés passent régulièrement le roto fil, certaines zones ne peuvent être entretenues correctement sans désherbant.

Cependant, vous conviendrez aisément que l'herbe n'est pas sale, elle est juste disgracieuse... Alors, n'hésitez pas à la détruire, sans désherbant bien entendu, si son apparition sur vos trottoirs, ou aux abords de votre propriété vous incommode.

FOSSÉS

Les travaux de reprofilage du fossé ainsi que le nettoyage des buses par hydrocurage bordant le chemin des Gagnottes, ont été réalisés par une société missionnée par la Communauté de Communes du Volvestre.

La petite partie non encore exécutée au bout du chemin de Clavère, proche de la Route de Peyssies, sera réalisée en même temps que le curage de la Dourdouille, dans le courant de l'été.

Curer un fossé coûte 5 € HT / m, le curage de la Dourdouille pour 4 000 m à réaliser s'élève donc à 20 000 € HT.

Plusieurs passages de la faucheuse sont prévus chaque année :

Par le Conseil Départemental sur les voies départementales :

- 11 - 17 Mai : un passage sur l'ensemble du réseau routier (accotement sécurité)
- 22 Juin - 22 Juillet : un passage (accotement sécurité + revers de fossé + talus)
- 12 Octobre - fin Janvier 2016 : accotement sécurité + revers de fossé + talus

Par la Communauté de Communes du Volvestre sur les voies communales :

- mi-Mai : un passage sur toutes les voies communales (accotements + dégagement de la visibilité)
- mi-Août : un passage sur le centre bourg uniquement (débroussaillage complet + accotements + fossés)
- Octobre : un débroussaillage complet de toutes les voies communales

VOIRIE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

❖ PARKING DE L'ÉCOLE

Afin de fluidifier la circulation et d'interdire le stop-parking, des zébras ainsi qu'un **panneau interdisant le stationnement** ont été peints au sol à l'entrée de l'école, **aux abords du parking à vélo des enfants**. La **limitation de vitesse** a également été réduite à **10km/h**. De plus, nous vous rappelons qu'il est **interdit d'utiliser la voie de livraison** pour déposer vos enfants à l'entrée de l'école.

Le parking est suffisamment important pour y recevoir tous les véhicules déposant les élèves chaque matin. Nous vous recommandons donc de prendre quelques secondes de plus pour faire le tour de ce parking afin de vous garer correctement, et d'éviter d'embouteiller l'entrée du parking, au risque de renverser des enfants, vos enfants, qui arrivent en vélo.



❖ PARKING DE LA SALLE DES FÊTES

En ce qui concerne le parking de la salle des fêtes et des aires de jeux, celui-ci a été réduit vers le fond, côté tennis et City-Park, afin de **limiter la circulation à vitesse excessive des véhicules** aux abords des aires très fréquentées par les jeunes. Cette barrière, matérialisée par des jardinières en béton, empêche les voitures de passer, mais laisse circuler librement piétons et cycles.

En outre, les conducteurs de véhicules à moteur doivent être particulièrement vigilants, dès l'entrée du parking, car de nombreux enfants jouent, courent et peuvent surgir à tout moment sur ce parking. **Un arrêté municipal**, disponible en mairie et sur le site internet de la commune, a d'ailleurs été pris afin de faire **respecter cette interdiction d'accès**.

ÉQUIPEMENT

PRÉSENTATION DU CITY-PARK

Samedi 25 avril, c'est avec une joie et une fierté non dissimulées que Madame Le Maire et la Commission Jeunesse ont réuni les Lafittois afin de leur présenter le City-Park, fraîchement construit.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action pour la jeunesse, et dans une démarche résolument participative qui a associé les jeunes de notre village.

En effet, une commission extra-municipale composée de jeunes Lafittois de 12 à 17 ans volontaires a été créée.

La commission a tenu plusieurs réunions pour définir le lieu susceptible d'accueillir ce City-Park, pour élaborer le cahier des charges, pour découvrir les modèles présentés, et enfin, pour étudier les propositions.

L'emplacement retenu a été choisi, entre autre, car c'était déjà un lieu de rencontre entre les jeunes, mais aussi parce qu'une partie de la structure du sol devant recevoir le

terrain City-Park était déjà réalisée en enrobé, ce qui limitait les frais de voirie.

Nous avons reçu 4 candidatures pour assister le prestataire, à sa demande, dans la construction. Deux jeunes déjà impliqués dans la commission City-Park ont été choisis : David Diatta et Alexandre Garé.

Et pour finaliser ce beau projet, la commission a rédigé le règlement d'utilisation de ce parc.



Lafitte-Vigordane est un petit village vivant et ouvert. La commune souhaite encourager cette belle dynamique et cet équipement en est la parfaite illustration. Prenez-en bien soin car il nous appartient un peu à tous et surtout faites le vivre le plus longtemps possible !!!

Merci encore une fois à tous les jeunes et aux élus qui les ont accompagnés : tous se sont vraiment impliqués dans ce projet et c'est une belle réussite !



FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT

Après un appel à candidature par flyer et sur le site Internet, les premières réunions de la commission Fleurissement et Embellissement du Village, composée d'élus et de Lafittois bénévoles ont eu lieu en mai.

Cette année, la commission dispose d'un budget d'environ 9 100 € pour l'achat et l'entretien.

Dans un premier temps, des vasques en demi-lune ont été placées sur les candélabres de la rue des Écoles et de la rue du Pont bascule, et ont été composées pour moitié de fleurs vivaces afin de limiter l'achat de fleurs chaque année. De plus, il est envisagé de conserver les graines des fleurs mortelles afin d'en faire des semis et ainsi de réduire, voire de supprimer, l'achat de fleurs les prochaines années.

Les bacs de la salle des fêtes et des aires de jeux ont été fleuris sur le même principe, par les membres de

la commission. Les parterres devant la salle des fêtes seront également repensés afin qu'ils soient plus esthétiques et chaleureux.

La commission est également en réflexion sur l'installation de panneaux accueillants à positionner aux 5 entrées du village, sur le fleurissement du rond-point de la Vierge et sur l'aménagement du parc de la médiathèque.

Enfin, sur le budget 2016, la commission envisage la remise en état des 2 lavoirs.

N'hésitez pas à nous transmettre vos idées d'embellissement. De même, si vous avez des fleurs, des bulbes, des plantes, ou des arbres

dans votre jardin dont vous souhaitez vous débarrasser, n'hésitez pas à nous le faire savoir, nous en ferons bon usage !



ORDURES MÉNAGÈRES

- ❖ La collecte de rattrapage des déchets ménagers du **mardi 14 juillet 2015** aura lieu le **LUNDI 13 JUILLET**.
- ❖ **Collecte des encombrants** : Ramassage le **20 novembre 2015**.



LE COMPOSTAGE

La Communauté de Communes du Volvestre **met gratuitement à disposition** des administrés **un composteur** sur simple demande. **Téléphonez au : 05 61 90 99 60.**

Le compostage est la décomposition des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène. Des micro-organismes (champignons, bactéries...) transforment ces déchets en un produit comparable à du terreau appelé **compost** très apprécié en horticulture.

Le compostage permet d'obtenir un engrais de bonne qualité pour son jardin, de détourner les déchets organiques du bac gris, donc de diminuer les tonnages d'ordures ménagères et par conséquent les coûts de traitement et de transport.

URBANISME

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31 décembre 2006 a introduit de nouvelles dispositions sur l'assainissement non collectif (ANC). Elle a donné une nouvelle impulsion à la politique de l'ANC, en renforçant les compétences des communes et les obligations des propriétaires, et en fixant des objectifs en termes de calendrier et de qualité.

C'est dans ce contexte, que la commune a transféré, en 2010, cette compétence d'assainissement non collectif au Syndicat Intercommunal des Coteaux du Touch (SIECT).

Une première campagne de contrôles a été effectuée en 2011. Il s'agissait d'un diagnostic de toutes les installations d'assainissement autonomes existantes. Il a été communiqué aux usagers qu'à l'issue de ce premier contrôle, un deuxième suivrait dans 4 ans.

Ce deuxième contrôle dit « de bon fonctionnement et de bon entretien » a pour objet de vérifier :

- que le **fonctionnement** des ouvrages est satisfaisant
- qu'il n'entraîne **pas de pollution des eaux** ou du milieu aquatique
- qu'il **ne porte pas atteinte à la santé publique**
- qu'il **n'entraîne pas d'inconvénients de voisinage** (odeur notamment).

Si l'installation est jugée conforme, la périodicité de cette visite passera à 8 ans.

Ces contrôles se dérouleront sur la commune entre juin et septembre 2015.

L'Arrêté du 27 Avril 2012 met ainsi en œuvre les nouvelles dispositions relatives au contrôle des installations introduites par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. **Ce n'est ni le SIECT, ni la commune qui fixent les modalités de ces contrôles** mais bien cet arrêté.

La mairie a pris en charge 20% du premier contrôle qui revenait donc à l'usager à 88 €. Les contrôles suivants s'élèvent à 73 € (au 1er janvier 2015) et sont à la charge du propriétaire.

Trop d'abus et de pollution ont été constatés dans ce domaine, même sur Lafitte-Vigordane. Sur les 241 contrôles effectués par le SIECT en 2011 une quarantaine de dispositifs autonomes ont été déclarés non-conformes.

Il faut noter que les pollutions liées à l'ANC sont évaluées à environ 5%



de l'ensemble des pressions polluantes au niveau national. Ce n'est pas négligeable sans être alarmant. Cette nouvelle réglementation constitue donc une avancée pour la protection de la santé et de l'environnement.

La mission du SIECT, n'est pas uniquement de contrôler les ANC, mais aussi de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place, la réhabilitation et l'entretien courant de leur installation d'assainissement non collectif.

L'équilibre financier de ce service public est assuré par la redevance perçue lors des contrôles.

Des informations sur le fonctionnement de ce service public, ainsi qu'une fiche pratique d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif sont disponibles sur le site Internet du SIECT : **www.SIECT.fr** rubrique **Assainissement** et sur le site de la mairie.

PLU

Comme précisé lors du précédent bulletin municipal la commission municipale « PLU » a engagé, avec l'aide du cabinet PAYSAGE, **la modification de son PLU.**

Cinq réunions de travail ont permis de rédiger un projet de modification qui sera présenté dans les jours qui viennent aux personnes publiques associées (PPA) pour avis à savoir : l'État, la Région, le Département, le syndicat mixte du SCOT du Pays du Sud Toulousain, la chambre de Commerce et d'Industrie, la chambre des Métiers et de l'Artisanat, la chambre d'Agriculture, la Communauté des Communes du Volvestre.

L'enquête publique aura lieu en septembre (les dates précises seront communiquées via le site Internet et l'affichage de la mairie). Le commissaire enquêteur devrait rendre son rapport courant octobre.

De manière concomitante, **le nouveau schéma d'assainissement collectif fera lui aussi l'objet d'une enquête publique.**

L'enjeu de ces deux consultations est capital pour la commune puisque l'acceptation de ces deux projets permettra la réalisation de logements ainsi que d'un pôle de commerces et de services de proximité, sur la zone de la Chapelle (terrain bordant l'école).



VIVRE EN BON VOISINAGE

NUISANCES SONORES

L'été arrive et apporte avec lui les activités de tonte, de bricolage..., et ses animations festives en extérieur !

Nous rappelons que **les travaux de bricolage et de jardinage**, entrepris par des particuliers, susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) **ne peuvent être effectués que :**

- **les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00**

Si vous recevez des amis pour une soirée dans votre jardin, n'oubliez pas de prévenir votre entourage que vous risquez d'être un peu bruyants ce soir-là, ils seront certainement plus compréhensifs que d'être mis devant le fait accompli... !



ENTRETIEN DES FOSSÉS ET DES HAIES MITOYENNES

N'hésitez pas non plus à vous concerter avec votre voisinage afin de vous accorder sur l'entretien de vos fossés ou haies mitoyennes.

L'entretien des haies privatives incombe aux propriétaires, le Conseil Départemental n'intervenant avec du matériel adapté que pour assurer les dégagements de visibilité.

Pour rappel, les limites séparatives d'une parcelle s'arrêtent quasiment tout le temps en bord du talus, mais un alignement oblige souvent le particulier à reculer sa clôture par rapport à la route, ce qui ne l'exempte pas d'entretenir sa parcelle jusqu'à la limite de propriété.

Attention : les propriétaires doivent entretenir la banquette du fossé qui longe leur propriété et ce, même si cette partie est extérieure à la clôture.

ABOIEMENTS

La mairie reçoit régulièrement les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents et intempestifs des chiens de leurs voisins.

Aboyer est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels ou prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais une atteinte à la tranquillité et une nuisance. Ceci d'autant plus que l'arrivée des beaux jours incite à rester à l'extérieur plus tard le soir et à dormir les fenêtres ouvertes.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

En effet, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, et cela peut-être le cas pour les aboiements des chiens, est puni d'une amende de 3^{ème} classe (jusqu'à 450 €).

En cas de nuisance, avant toute démarche officielle, la 1^{ère} chose à faire est d'aller parler à votre voisin qui n'a peut-être pas conscience de la gêne occasionnée par son chien.

Merci enfin aux propriétaires de chiens d'être vigilants et de faire en sorte que leur animal n'aboie pas intempestivement.

SÉCURITÉ

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE



- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.



EN CAS D'ABSENCE

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absence.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération «**Tranquillité Vacances**». Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.
- Signalez à la gendarmerie tout fait suspect.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Quelques Lafittois, trop peu certainement, se sont réunis, place du village, en ce 8 mai, afin de commémorer les 70 ans de la fin de la seconde guerre mondiale.

Un discours émouvant, suivi de la Marseillaise, de nouveau chantée par nos jeunes Lafittois, puis une minute de silence pleine d'émotion en souvenir des hommes tombés pour la France, ont célébré cet événement, qui s'est ensuite achevé autour d'un apéritif offert par la Mairie.



RÉOUVERTURE PROCHAINE DU RESTAURANT



La rénovation des lieux, entreprise par les nouveaux titulaires du bail commercial, s'est avérée plus longue que prévue... En effet, les futurs restaurateurs, qui prennent tous les frais de rénovation à leur charge, ont dû faire face à quelques soucis qui les ont contraints à reporter l'ouverture du restaurant. Mais les travaux sont sur le point de s'achever, et l'ouverture devrait avoir lieu courant juillet...

Gourmets et gourmands, encore un peu de patience !

PLAN CANICULE

Le plan canicule est destiné à informer et à mettre en place des actions pour protéger les personnes à risque en cas de fortes chaleurs.

À cette fin, un registre des personnes âgées de plus de 65 ans, isolées ou handicapées est tenu par la mairie. **L'inscription sur ce registre est volontaire et facultative mais recommandée.**

N'hésitez pas à vous inscrire en contactant la mairie au 05 61 87 83 32



Mouillez votre peau plusieurs fois par jour

CONSIGNES EN CAS DE FORTES CHALEURS



Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.



Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (en fermant les volets par exemple)



Buvez environ 1,5 L d'eau par jour. Ne consommez pas d'alcool.



Passez plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Mangez normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)



Donnez de vos nouvelles à votre entourage.

TÉLÉASSISTANCE

QU'EST-CE QUE LA TÉLÉASSISTANCE ?

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place **Téléassistance 31**, un **service gratuit** à votre disposition.

Un simple appui sur une télécommande déclenche ainsi une chaîne de solidarité qui s'organise rapidement pour apporter confort et réconfort en toute sécurité.



CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER GRATUITEMENT DE LA TÉLÉASSISTANCE

- Avoir plus de 70 ans ou
- Être bénéficiaire de l'APA ou
- Être bénéficiaire de la PCH

Vous trouverez le coupon de demande à la mairie ou sur le site Internet www.lafitte-vigordane.fr à la rubrique **Séniors**.

COMMENT FONCTIONNE TÉLÉASSISTANCE 31

À votre domicile :

Vous serez équipé d'un système simple :

- Un transmetteur placé près de votre téléphone
- Une télécommande ultra-légère (sous forme de pendentif ou de bracelet) qui vous permet par simple pression d'alerter à distance la centrale d'écoute.

À la centrale d'écoute :

Une plateforme de réception d'appels informatisée permet de vous identifier immédiatement **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**.

Dès la réception de votre signal, la centrale d'écoute vous rappelle aussitôt :

- **Si vous êtes en mesure de répondre**, une personne fait le point avec vous afin de prendre les dispositions nécessaires.
- **Si vous n'êtes pas en mesure de répondre** (chute éloignée du téléphone...), la procédure d'urgence est alors lancée. Les contacts inscrits dans votre dossier sont appelés : enfants, petits-enfants, amis, voisins, médecins, pompiers...



BUDGET

Le 26 mars 2015, le nouveau Conseil Communautaire s'est réuni afin de débattre sur les orientations de la collectivité en matière budgétaire et financière.

Suite à ce débat, le budget a été adopté, le 23 avril 2015. Ce vote est intervenu dans un contexte économique difficile qui impose une baisse des dotations de l'État aux collectivités locales. Pour mener à bien ses missions, le Conseil Communautaire poursuit ses **recherches d'économies sur le fonctionnement** (les prévisions budgétaires de fonctionnement 2015 sont en augmentation de 1% par rapport à 2014), et doit réaliser

des investissements importants qui ont été déclinés en **un plan pluriannuel d'investissements**. L'analyse financière prospective de la collectivité montre que pour réaliser ces investissements ambitieux, le recours à l'emprunt pourra être actionné, sans entraver la santé financière de la CCV. Toutefois, les recettes de fonctionnement devront continuer à augmenter plus vite que les dépenses pour éviter un effet de

ciseau se dessinant autour de 2020. C'est pourquoi, **une hausse très modérée (1%, représentant une recette supplémentaire de 51 k€) de la fiscalité** a été votée en 2015. Elle permettra, conjuguée à une **maîtrise des dépenses**, de construire un projet de territoire offrant aux habitants du Volvestre un service public efficace et de qualité.

LES GRANDS AXES DE DÉPENSES EN 2015

Ordures ménagères :

- Dépenses d'investissement : 724 k€ (149 k€ en recettes)
 - Travaux sur les déchetteries
 - Acquisition de matériel (conteneurs, colonnes à verre...)
 - Camions
- Dépenses de fonctionnement : 2 856 k€ (personnel, traitement et transport des déchets...), pour une recette de 639 k€ (reprise des matériaux, soutien tri par éco organismes...)

Voirie :

- Dépenses d'investissement sur les routes intercommunales : 2 845 k€ (1 400 k€ en recettes)
- Dépenses de fonctionnement : 618 k€ dont 270 k€ au titre de l'entretien des voies du territoire

Petite Enfance :

- Dépenses totales d'investissement : 1 306 k€ (financées en partie par un emprunt de 470 k€)
 - Fin des travaux de construction de la crèche de Marquéfave
 - Travaux et achats divers sur les 5 structures
- Dépenses de fonctionnement : 2 722 k€ sont nécessaires au fonctionnement des 5 crèches, du relais d'assistantes maternelles et du service coordination (1 472 k€ en recettes : subvention de la CAF, participation des familles...)

Services Techniques :

- Dépenses d'investissement : 500 k€ pour étude et travaux de construction d'un centre technique
- Dépenses de fonctionnement : 182 k€

Administration générale :

- Dépenses d'investissement : 400 k€
 - Étude et travaux sur le bâtiment Jallier (Aménagement de l'étage du siège de la CCV pour accueillir les services techniques et revendre les bâtiments qui les abritent actuellement)
 - Schéma directeur d'aménagement numérique
 - Acquisition de matériel informatique, mobilier...
- Dépenses de fonctionnement : 846 k€ permettent de faire fonctionner la collectivité

Habitat, Économie, Tourisme :

- Dépenses d'investissement : 26 k€ pour l'aménagement de la zone Activestre
- 455 k€ en fonctionnement pour ce pôle (subvention OPAH, personnel...)



La collectivité a aussi en charge cinq autres budgets annexes. Ils concernent :

- L'utilisation du quai de transfert et de la déchetterie par d'autres collectivités.
- Les zones d'activités Activestre (I et II). Ces budgets retracent l'aménagement et la viabilisation des zones d'activités et la commercialisation des parcelles aux entreprises.
- La gestion de l'hôtel d'entreprises. Dans ce bâtiment, 10 locaux sont proposés à la location pour des entreprises.
- La location-vente de l'extension d'un bâtiment pour une activité de découpe de viande sur la commune de Montesquieu-Volvestre.

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : 7 058 500 €

Investissement : 5 073 641 €

Dépenses :

- Matériel de collecte, véhicules : 223 634 €
- Participation SDAN (schéma directeur d'aménagement numérique) : 120 000 €
- Matériel et logiciels informatiques : 30 000 €
- Équipement Activestre, matériel voirie : 30 000 €
- Migration logiciel SIG, site internet tourisme... : 10 000 €
- Travaux de voirie (pool routier, maîtrise d'œuvre, intempéries, fonds de concours) : 2 833 278 €
- Études et travaux centre technique : 504 560 €
- Étude optimisation et travaux déchetteries : 500 000 €
- Travaux Jallier : 250 000 €
- Travaux station épuration : 5 000 €

Recettes :

- Virement de la section de fonctionnement (autofinancement sur l'année) : 800 000 €
- Amortissements : 378 000 €
- Affectation résultat 2014 (cumul de l'excédent des années précédentes) : 1 465 737 €
- FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée) : 729 600 €
- Subventions : 1 430 000 € (subvention Conseil départemental voirie essentiellement)
- Excédent 2014 reporté (excédent de l'année 2014) : 270 304 €
- Fiscalité : 5 150 000 € (dont fiscalité ménages et entreprises : 3 770 000 € et TEOM : 1 380 000 €)

Service public élimination des déchets:

- Dépenses de fonctionnement: 2 788 310 €
Dont 1 200 000 € prévus pour le SYSTOM (transport et traitement des déchets)
SYSTOM 2014 : prévision 1 100 000 € (réalisé 1 041 978 €)
- Recettes de fonctionnement :
Dont 588 500 € (soutiens organismes, facturation repreneurs, facturation collectivités...)
1 380 000 € TEOM

BUDGET PETITE ENFANCE

Dépenses de fonctionnement : 2 722 000 €

Recettes de fonctionnement : 2 722 000 €

- CAF : 1 030 000 €
- Participation des familles : 345 000 €
- Virement du budget principal : 1 250 000 €
- Divers : 97 000 €



RYTHMES SCOLAIRES

Suite à une décision commune entre les enseignants, les délégués de parents d'élèves et la mairie, une nouvelle demande de modification des horaires a été déposée auprès du Directeur d'Académie de l'Éducation Nationale afin de passer les activités périscolaires en fin de journée. Une réponse positive vient de nous parvenir. Les horaires seront donc :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h45 à 12h et 14h à 16h (puis ALAE)
Mercredi : 9h à 12h

CANTINE

Un logiciel cantine a été acheté par la mairie, afin de faciliter la gestion des présences des élèves et la facturation aux familles. Ce logiciel accordera aux parents une certaine souplesse quant à la réservation des jours de présence de leurs enfants, annuelle ou mensuelle. Il permettra également le règlement des factures en ligne. Le nouveau règlement sera remis aux parents le jour de la rentrée scolaire.



CAMBRIOLAGE

L'école a été cambriolée fin mai. De gros dégâts sont à déplorer : les portes extérieures des classes ont été fracturées et divers matériels informatiques ont été dérobés.

Face à cette hausse des délits, la mairie envisage prochainement, comme elle l'a fait pour la salle des fêtes et la médiathèque, d'équiper le groupe scolaire d'une alarme.

CARNAVAL

Vendredi 13 mars, le carnaval de l'école, sur le thème des personnages d'antan, d'aujourd'hui et de demain, a débuté par un concert de batucada produit par les élèves et dirigés par Alexandre, leur animateur en musique.



Le défilé d'enfants, de parents, d'enseignants et de Lafittois déguisés pour l'occasion, a ensuite démarré au rythme des tambours pour atteindre la salle des fêtes, où M. Carnaval a été condamné, une fois n'est pas coutume, à tomber sous le poids de la pluie et non en cendres sur son bucher !!!

Mais cette pluie a permis aux spectateurs d'aller se réchauffer en se restaurant auprès de la buvette

des parents d'élèves, buvette qui a été conservée pour le lendemain, jour de concert des Groovy Daddies et de la soirée DJ Jo.

Toutes les recettes des buvettes et des concerts, dont le montant s'élève à 2 200 €, ont été reversées à la coopérative scolaire maternelle et élémentaire, dans le but de financer les sorties de fin d'année.

Merci à tous les intervenants sur

ces événements pour leur disponibilité et leur bonne volonté qui ont permis de joindre l'utile à l'agréable en montant des projets qui dynamisent notre village tout en récoltant des fonds pour les écoles.



KERMESSE

La kermesse des écoles s'est tenue vendredi 26 juin sous un soleil radieux. Dès leur entrée dans les écoles, les parents ont pu découvrir les activités que leurs enfants ont réalisées avec leurs enseignants tout au long de l'année scolaire, sous forme de photos ou même de films. Ils ont également pu admirer

une très belle exposition de l'ALAE qui a présenté toutes les créations de l'année, très colorées et originales, sur le thème de Madagascar. Une chorale d'élèves d'élémentaire, puis de maternelle, et enfin les 2 réunies, a ensuite chanté plusieurs chansons actuelles, enfantines, ou graves, mais avec un sérieux évident. Pour finir, les familles ont pu se réunir



autour d'un verre et d'une auberge espagnole organisée par les parents d'élèves. Une année scolaire qui s'achève de nouveau d'une très belle façon !

LYCÉE

COLLECTIF « Un lycée entre Muret et Saint-Gaudens »

Le nombre d'élèves augmente régulièrement en Haute-Garonne, et tout comme pour les collèges, les lycées commencent à manquer.

Si nos jeunes Lafittois bénéficient désormais d'un nouveau collège au Fousseret, nos lycéens doivent se diriger vers Muret ou Saint-Gaudens pour rejoindre leur établissement, ce qui ajoute en moyenne 2h de transport, donc de fatigue, à la journée de travail.

Dans cette optique, et pour augmenter l'égalité des chances de nos enfants, un collectif s'est monté (www.collectif-lycee.org) soutenu d'ailleurs par le Conseil Municipal de Lafitte-Vigordane par voie de délibération lors de sa dernière réunion, pour activer la construction d'un lycée sur notre territoire du Volvestre, zone blanche en matière de lycée, qui pourrait accueillir environ 920 élèves. Une réflexion est en cours



pour un projet de 20 millions d'Euros qui sortirait de terre en 2020. Mais ce dossier doit surtout devenir une priorité sur le budget régional, sujet que ce collectif a bien l'intention de mettre en avant lors des élections régionales de décembre.

ATELIER GRAFF

L'atelier Graff s'est déroulé durant 4 samedis matin du 21 février au 14 mars 2015 à la médiathèque. 11 ados ont ainsi pu manier crayons, poscas et pinceaux, encadrés par Jean-Marc, un animateur qui les a conseillés et leur a appris quelques techniques.

Grâce à leur imagination et à leur talent, ils ont ainsi joliment décoré le coin ados de la médiathèque. Bravo à tous les artistes.

N'hésitez pas à aller jeter un coup d'œil à la médiathèque afin de découvrir leurs œuvres.



HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE

Mardi : 16h30 à 19h
Mercredi : 15h30 à 18h30
Samedi : 10h à 12h

MÉDIATHÈQUE

Les mercredis matin de 10h à 11h00 :

Ateliers lecture/animations pour les 0/3 ans, animés par Stéphanie.

Les lundis matin :

Accueil des classes : choix de livres, lectures et animations créatives sont proposés aux enfants.

GRIGNOTAGE AU FIL DES PAGES

Samedi 7 février 2015 de 10 heures à 12 heures, a eu lieu le premier Petit Déjeuner Lecture de la médiathèque.

Ce moment de rencontre, avait pour but de réunir dans un cadre convivial, autour d'une tasse de café ou de thé et de petites douceurs, des amateurs de littérature qui avaient envie de partager leur passion de la lecture et le fruit de leurs découvertes et de leurs coups de cœur littéraires.

Ce premier rendez-vous a semble-t-il été une réussite, puisqu'autour de Stéphanie, l'animatrice salariée, et d'une partie de l'équipe de bénévoles, se sont retrouvés une dizaine de lectrices et de lecteurs qui ont spontanément échangé sur un ou plusieurs livres ou auteurs qui les avaient particulièrement touchés. Beaucoup de thèmes ont été abordés, de l'essai philosophique, au polar, en passant par le roman et le récit de vie. Chacun a pu ainsi repartir avec de nouvelles provisions de lecture grâce à la découverte d'un nouveau livre ou d'un nouvel auteur.

Face au succès de cette première rencontre, un second rendez-vous a eu lieu Samedi 20 juin de 10h à 12h.



LES EXPOSITIONS DE LA MÉDIATHÈQUE

Du 12 mars au 9 avril

EXPOSITION PHOTOS DE PAPILLONS

Une très belle exposition de photographies de papillons de Haute-Garonne, mais également du monde entier, a tapissé les murs de la médiathèque. Des merveilles éblouissantes de finesse et de couleurs !

Du 25 avril au 4 mai

EXPOSITION DES ILLUSTRATIONS de Pascale Maupou-Boutry, sur la naissance d'un album jeunesse.

Le 27 avril, les enfants de l'école élémentaire ont pu rencontrer l'illustratrice.

Du 4 au 16 mai

EXPOSITION PHOTOS «D'ICI ET D'AILLEURS» de Bénédicte Delecroix.

Vues de Lafitte et de New York, Toronto, Londres...

Du 3 au 30 juin

EXPOSITION SUR LE THÈME DE LA DIFFÉRENCE

Productions artistiques réalisées par les enfants de l'IME Dabeau d'Aurignac, en collaboration avec le festival du livre de Cazères. Travail inspiré de l'auteure Ghislaine Roman.



SPORT

TOURNOI DE TIR À L'ARC

19 et 20 septembre 2015



FLASH-BACK

SOIREE FÉRIA

Le 25 avril dernier, une féria a battu son plein à la salle des fêtes !

Environ 400 personnes sont venues participer à cette soirée, organisée par les jeunes Lafittois du Comité des Fêtes. Dès votre entrée, toute l'équipe, vêtue de blanc et de rouge, vous accueillait dans une salle typiquement décorée pour vous mettre immédiatement dans

l'ambiance. Vous pouviez ensuite déguster de délicieux et copieux tapas des Délices de Marlène pour finir en dansant au rythme des chansons orchestrées par le DJ Michel !

Une très bonne soirée à l'ambiance festive, bon enfant, et sans dérapage ! En effet, des éthylo-tests ont été distribués gratuitement, ainsi que des bracelets, pour



reconnaître les « SAM qui conduisent et donc ne boivent pas » et à qui des boissons sans alcool ont été offertes jusqu'à la fin de la soirée. Une belle réussite !

COMITÉ DES FÊTES

Contact :

cdf.lafitte-vigordane@hotmail.com

LAFITTE SUR SCÈNE

Cette année, la 5^{ème} édition de Lafitte sur Scène organisée par le Foyer Rural avait pour thème « D'ici ou d'ailleurs ».

Les élèves du groupe scolaire de Lafitte ont tout d'abord ouvert le festival, et ont tout de suite donné le ton d'un week-end très prometteur... ! En effet, après avoir visité l'expo photos, vous pouviez profiter des concerts et des spectacles de danse, des ateliers artistiques de popup 3D ou de scrapbooking, de graff et de mosaïque géante, ou encore de cuisine. Et comme d'habitude, petits et grands, jeunes et moins jeunes, y ont trouvé leur compte, pour leur plus grand plaisir !

travers d'une chasse au trésor, qui s'est achevée par un échange très instructif avec M. Supéry, Lafittois de souche, et mémoire vivante de notre village, qui leur a divulgué quelques petits secrets d'histoire.

Le tout était bien entendu rythmé

Un géocaching leur a également fait découvrir Lafitte-Vigordane, au



par des apéritifs et des grillades, mais aussi un « chili con canard » original et délicieux !

Bravo à toute l'équipe du Foyer Rural qui nous a invités à un voyage festif particulièrement riche et varié. Vivement l'année prochaine !

FOYER RURAL

Contact : lafittois@free.fr

LAFITT'EN AFRIK

Les 23 et 24 mai, l'Afrique était invitée à Lafitte.

Sous les rythmes des djembés, balafons et koras, les visiteurs ont pu découvrir les danses et percussions africaines, se promener dans le marché artisanal ou déguster des spécialités africaines.

Le trio Madou Dembéle et Tamala ont mis l'ambiance en soirée pour faire danser le public, hélas trop peu nombreux.

Encore une belle édition de Lafitt' en Afrik, pleine de partage, d'émotion, de couleurs, de sourire et de danse... Merci à tous pour ce week-end animé et chaleureux.



INFOS

PRATIQUES



TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Week-end (Vendredi soir au Dimanche midi) :

Lafittois : 270 € (hiver) / 180 € (été)

Non Lafittois : 540 € (hiver) / 450 € (été)

Associations Lafittoises : gratuit

Associations non Lafittoises : 540 € (hiver) / 450 € (été)

Semaine : Journée (18h à 18h) ou Soirée (12h à 12h) :

Lafittois : 135 € (hiver) / 90 € (été)

Non Lafittois : 270 € (hiver) / 180 € (été)

Associations Lafittoises : gratuit

Associations non Lafittoises : 270 € (hiver) / 180 € (été)

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Concert Association Ré-percussion

Dimanche 5 juillet

Soirée Guinguette

Lundi 13 juillet à partir de 19h

Fête locale

14 au 16 août

Forum des associations

Samedi 5 septembre de 9h à 13h

Spectacle Danse Country

Dimanche 6 septembre

Soirée Théâtre

Samedi 3 octobre

Soirée Cabaret

Samedi 14 novembre

NUMEROS D'URGENCE



- Police Secours : 17

- Pompiers : 18

- Samu : 15

- Numéro d'urgence européen : 112

- Médecin de garde : 3966

- RésoGardes (Pharmacie de garde) : 3237

- Gendarmerie Carbonne : 05 61 87 83 17

NUMEROS UTILES



- ERDF Électricité dépannage : 09 72 67 50 31

- GRDF Urgences et dépannage Gaz : 08 00 47 33 33

- Taxi François : 05 61 98 32 56 / 06 60 10 53 69

Cet espace est réservé à la promotion de votre activité sur Lafitte-Vigordane.

Si vous désirez y figurer dans un prochain numéro, merci de nous faire parvenir votre carte de visite.



Moto Culture
Culture Moto

REPARATION ENTRETIEN

Matériel de motoculture, Motos, Quads
Affûtage, Electroportatif

Laurent LAGUENS

4 Chemin de la Mine
31390 LAFITTE VIGORDANE

Tel: 06 20 07 61 50 Mail :
laurent.laguens@yahoo.fr

SUR LA PLACE DE LA MAIRIE



ROCK 'N' PIZZAS

**LE LUNDI
DE 18H À 22H**

Pizzas à emporter
06.03.57.65.13